

www.alnu.lu

Version du 04 mai 2017

Programme provisoire du projet 2017 de l'ALNU en collaboration avec les lycées: La liberté d'expression: étendue et limites.

Sous le patronage de la part de :





Avec le soutien de la Chambre de Commerce

Au sein des lycées, les élèves participent au projet en groupes de travail et bénéficient du support de professeurs-accompagnateurs.

Les lycées participants avec environ 7 groupes de travail sont les suivants :

- * Atert Lycée de Redange
- * Athénée de Luxembourg
- * Lycée de Garçons de Luxembourg
- * Lycée Robert Schuman de Luxembourg.

Les étapes du projet.

Préparation dans les lycées

Les élèves étudient dans les groupes de travail le thème du projet et mettent au point deux documents:

- * Un résumé décrivant la situation de la liberté d'expression dans le monde et en Europe
- * Une présentation de type Powerpoint concernant une action sur une situation particulière.

• Demi-journée pour un séminaire spécial le 2 mars

Le séminaire spécial sur les droits de l'homme et la liberté d'expression a lieu à l'Athénée de Luxembourg le jeudi 2 mars de 14h00 à 16h45:

- * Introduction par M. Romain Diederich, Professeur à l'Athénée du Luxembourg
- * Mot de bienvenue par M. André Rollinger, Président de l'ALNU
- * Séminaire spécial, animé et présenté par M. Jean-Paul Lehners, titulaire de la chaire UNESCO en droits de l'homme à l'Université du Luxembourg.
- * Questions et réponses concernant le déroulement du projet 2017 et divers.

Demi-journée plénière le 11 mai

Cette demi-journée se déroule dans deux salles de réunion de la Chambre de Commerce avec à chaque fois un grand groupe d'élèves de différents lycées (environ la moitié des élèves participants). Un expert de la presse, M. Roger Infalt, Secrétaire général du Conseil de Presse, exposera ses réflexions dans ce domaine et sera à disposition pour des questions complémentaires. Après son passage dans la première salle, M. Infalt se rendra à partir de 14h55 à 15h40 dans la deuxième salle pour la même intervention avec les élèves du deuxième groupe.

Dans chaque salle, un président, un secrétaire et un rapporteur choisis préalablement parmi les élèves s'occuperont eux-mêmes de la gestion de la table-ronde.

Pour des raisons d'organisation, la séquence des points à l'ordre du jour variera d'une salle à l'autre.

- 13h15-14h00 Accueil avec inscription et réception des badges
- 14h00-14h10: Réunion préliminaires avec les présidents, secrétaires et rapporteurs pour les deux grands groupes d'élèves
- 14h10-14h55: Exposé de M. Roger Infalt, Secrétaire général du Conseil de Presse et discussions
- 14h55-15h10: Brève introduction de chaque groupe de travail des lycées
- 15h10-15h40: Table-ronde sur la liberté d'expression comportant la mise au point d'un court document commun de résolution en vue d'une présentation le lendemain matin
- 15h40-16h00: Pause-café
- 16h00-16h30: Suite de la table-ronde avec la rédaction du document concerné
- 16h30-16h45: Préparation de la journée du lendemain: échange de réflexions sur la base du questionnaire pour le débat du lendemain, clarifications sur les procédures et le programme du lendemain,

• Journée plénière finale avec une séance de clôture le 12 mai.

La journée se déroule dans la grande salle de la Chambre de Commerce à Luxembourg-Kirchberg le vendredi 12 mai.

- 08h45-09h10 : Accueil et inscription pour la seconde journée
- 09h15-09h30 : Introduction par M. Carlo Thelen, Directeur général de la Chambre de Commerce
- 09h30-09h40 : Mot de bienvenue par M. André Rollinger, président de l'ALNU
- 09h45-10h10 : Présentation par les groupes d'élèves ayant réalisé les deux meilleurs résumés de la liberté d'expression et questions & réponses (2 minutes pour la préparation, 6 minutes par présentation, 4 minutes pour les questions & réponses) (25 minutes)
- 10h10-11h00 : Présentation Powerpoint par les groupes d'élèves d'une action sur une situation particulière (2 minutes pour la préparation, 6 minutes par présentation orale, 4 minutes pour les questions & réponses) (3 groupes) (36 minutes)
- 11h00-11h30 : Pause-café
- 11h30-12h10 : Suite de la présentation Powerpoint par les groupes d'élèves d'une action sur une situation particulière (2 minutes pour la préparation, 6 minutes par présentation orale, 4 minutes pour les questions & réponses) (3 groupes) (36 minutes)
- 12h10-12h40 : Présentation par les deux grands groupes d'élèves de leur document de résolution établi en commun pendant la session plénière le 11 mai et questions & réponses. (30 minutes)
- 12h10-12h55 : Collection des notes orales et préparation de l'évaluation finale
- 12h40-12h55 : Synthèse de la matinée
- 12h55-14h00: Pause-midi avec sandwichs, boissons,
- 13h35-14h00 : Réunion des membres du jury pour l'évaluation finale
- 14h00 : Début de la séance de clôture
- 14h00-14h20 : Brève présentation par l'ALNU des synopsis sur les présentations Powerpoint
- 14h20-14h35 : Discours de M. Pierre Reding, Premier Conseiller de Gouvernement du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- 14h35-14h50 : Allocution de M. Marc Bichler, Ambassadeur itinérant pour les droits de l'homme
- 14h50-15h35 : Débat sur la liberté d'expression en fonction du questionnaire préétabli sous la modération du professeur Jean-Paul Lehners, titulaire de la Chaire UNESCO en droits de l'homme à l'Université du Luxembourg
- 15h35-16h00 : Interventions finales des invités : M. Pierre Reding; M. Marc Bichler; M. Jean-Paul Lehners; M. André Rollinger
- 16h00-16h35 : Remise des prix et des certificats et photo des participants
- 16h35-17h15: Réception offerte par l'ALNU.
- Modération de la journée : M. Paul Frank, vice-président de l'ALNU.

Tous les élèves engagés dans le projet 2017 sur la liberté d'expression recevront un certificat de participation.